

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 29 janvier 2018

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Délibération n° 2018-02

Objet de la délibération : Délibération relative à la demande d'aide financière auprès de la Région PACA, du Conseil Départemental du Var et du programme Européen LEADER pour la réalisation d'un POPI (Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier, à 14 heures 30, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des services publics de Brignoles, sous la présidence de Madame Josette PONS, Présidente.

Présents : MME Josette PONS, M. Jean-Pierre MORIN, M. Jean-Claude FELIX, M. Didier BREMOND, M. Gérard FABRE, M. Gérard BLEINC, M. Romain DEBRAY, M. André GUIOL, M. Sébastien BOURLIN, M. Jean-Michel CONSTANS, MME Pierrette LOPEZ, M. Franck PERO, M. Jean-Pierre VERAN, M. Patrick GENRE, M. Jacques PAUL, M. Serge LOUDES, M. Michaël LATZ, M. Eric AUDIBERT, M. Gilles RASTELLO, M. Christophe PALUSSIÈRE, MME Jeannine D'ANDREA, M. Pierre GAUTIER, M. Michel GROS, MME Mireille BÈUF, M. Philippe VALLOT, M. Denis LAVIGOGNE, M. Bernard SAULNIER, M. Philippe DROUHOT, M. Bernard VAILLOT

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. Christian RIOLI à M. Jean-Pierre VERAN

Secrétaire de Séance : M. Philippe VALLOT

Monsieur Michel GROS expose :

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte souhaite développer les pratiques pastorales dans le but de participer à l'entretien des coupures DFCI et permettre ainsi une bonne valorisation de la ressource des espaces boisés ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, nouvellement créée, a peu de visibilité sur l'activité pastorale de son territoire et souhaite, de ce fait, réaliser un Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal ;

CONSIDERANT que ce nouveau projet est porté par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de ses compétences partagées sur le volet agricole et la préservation des forêts contre les incendies ;

CONSIDERANT que l'objectif de ce projet est de maintenir, voire redéployer l'activité pastorale et créer ainsi une dynamique constructive et coopérative autour du pastoralisme tout en répondant à l'attente des élus, des gestionnaires des espaces naturels et des associations d'usagers de ces espaces ;

CONSIDERANT que ce projet associe les partenaires locaux notamment les communes et les agriculteurs ;

CONSIDERANT que ce projet est cohérent avec les stratégies locales et développe des intérêts communs avec Natura 2000, le SCoT de la Provence Verte et le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume ;

CONSIDERANT que le territoire de la Provence Verte est soumis à un fort aléa incendie et que le sylvopastoralisme est préconisé par le PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier) ;

CONSIDERANT que ce projet sera mené en 3 phases :

- Phase 1 : Choix de l'organisme réalisant le POPI de la Communauté d'agglomération
- Phase 2 : Elaboration du POPI
 - Elaboration d'un état des lieux,
 - Rédaction de la Charte,
 - Elaboration d'un Plan d'actions pastorales
- Phase 3 : Animation du POPI ;

CONSIDERANT que le comité de programmation LEADER Provence Verte Sainte Baume qui s'est réuni le 4 décembre 2017 a rendu un avis d'opportunité favorable pour ce projet ;

CONSIDERANT que le plan de financement pour cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant TTC	Concours financiers	Montant	Taux
Prestations externes (sur devis) <i>Dont Elaboration du POPI</i> <i>Animation du POPI</i>	86 040.00 € 55 890.00 € 30 150.00 €	Union Européenne FEADER - LEADER Provence Verte Sainte-Baume	83 606.094 €	54 %
Frais salariaux : <i>Dont Frais salariaux</i> <i>Frais de structure</i>	68 786.10 € 59 814.00 € 8 972.10 €	Contreparties publiques nationales (Conseil Régional PACA et/ou Conseil Départemental du Var)		
		Autofinancement du Maître d'Ouvrage	15 482.610 €	10 %
TOTAL	154 826.10 €	TOTAL	154 826.10 €	100 %

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'approuver le projet d'élaboration d'un POPI (Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,**
- **d'approuver le plan de financement s'y rapportant,**
- **de solliciter les aides de l'Union Européenne (LEADER Provence Verte Sainte-Baume), du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental du Var pour ce projet,**
- **et d'autoriser la Présidente ou son représentant, à engager toute démarche et signer tout document se rapportant à cette demande.**

La dépense correspondante est inscrite au Budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
le

Fait et délibéré à Brignoles, le 29 janvier 2018
La Présidente,

Josette PONS

